

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20230403-23-043-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication : 13/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 23/043/F**

**SÉANCE DU 03 AVRIL 2023**

**OBJET :** FINANCES  
Compte administratif - Exercice 2022.

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 mars 2023 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GIRASCHI, 1<sup>er</sup> Adjoint, en l'absence du Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Stéphane CASTELLI à Vincent GAMBINI ; Nathalie CASTELLI à Paule COLONNA CESARI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Georges MELA à Joseph TAFANI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Premier adjoint soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Ainsi, le Conseil Municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2022		Solde exécution 2022
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	2.798.256,56 €	650.078,06 €	1.847.897,59 €	- 1.873.813,29 €	4.646.154,15 €	- 1.223.735,23 €	3.422.418,92 €
Assainissement	742.496,04 €	- 411.305,78 €	930.474,79 €	2.456.729,95 €	1.672.970,83 €	2.045.424,17 €	3.718.395,00 €
Port de plaisance	- 452.591,65 €	24.301.676,02 €	984.965,40 €	297.774,14 €	532.373,75 €	24.599.450,16 €	25.131.823,91 €
Eau	63.817,70 €	538.950,01 €	730.556,84 €	1.900.277,74 €	794.374,54 €	2.439.227,75 €	3.233.602,29 €
Transports urbains	- 186.311,61 €	- 72.191,23 €	- 3.450,89 €	319.772,15 €	- 189.762,50 €	247.580,92 €	57.818,42 €
Parkings	- 111.400,39 €	- 198.620,14 €	342.000,28 €	250.830,26 €	230.599,89 €	52.210,12 €	282.810,01 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif, et ses décisions modificatives,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 31 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de donner acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2022, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif principal, les comptes administratifs annexes de l'assainissement, du port de plaisance, de l'eau, des parkings et des transports urbains, ainsi que les informations prévues par la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

**ARTICLE 2 :** de constater pour les comptes administratifs visés à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

Budgets	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2022		Solde exécution 2022
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Principal	2.798.256,56 €	650.078,06 €	1.847.897,59 €	- 1.873.813,29 €	4.646.154,15 €	- 1.223.735,23 €	3.422.418,92 €
Assainissement	742.496,04 €	- 411.305,78 €	930.474,79 €	2.456.729,95 €	1.672.970,83 €	2.045.424,17 €	3.718.395,00 €
Port de plaisance	- 452.591,65 €	24.301.676,02 €	984.965,40 €	297.774,14 €	532.373,75 €	24.599.450,16 €	25.131.823,91 €
Eau	63.817,70 €	538.950,01 €	730.556,84 €	1.900.277,74 €	794.374,54 €	2.439.227,75 €	3.233.602,29 €
Transports urbains	- 186.311,61 €	- 72.191,23 €	- 3.450,89 €	319.772,15 €	- 189.762,50 €	247.580,92 €	57.818,42 €
Parkings	- 111.400,39 €	- 198.620,14 €	342.000,28 €	250.830,26 €	230.599,89 €	52.210,12 €	282.810,01 €

**ARTICLE 3 :** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE 4 :** de constater et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice arrêtés comme suit :

Compte administratif principal :	excédent	<b>3.422.418,92 €</b>
Compte administratif annexe de l'assainissement :	excédent	<b>3.718.395,00 €</b>
Compte administratif annexe du Port de Plaisance :	excédent	<b>25.131.823,91 €</b>
Compte administratif annexe de l'eau :	excédent	<b>3.233.602,29 €</b>
Compte administratif annexe des transports urbains :	excédent	<b>57.818,42 €</b>
Compte administratif annexe des parkings :	excédent	<b>282.810,01 €</b>

**ARTICLE 5 :** d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 du budget principal.

**ARTICLE 6 :** d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement.

**ARTICLE 7 :** d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 du budget annexe du Port de Plaisance.

**ARTICLE 8 :** d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau.

**ARTICLE 9 :** d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 du budget annexe des transports urbains.

**ARTICLE 10 :** d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022 du budget annexe des parkings.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

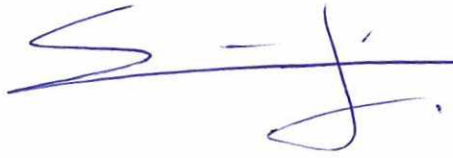
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME, -  
LE PREMIER ADJOINT,



*[Handwritten signature in blue ink]*

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a flourish.